Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus Allocation chômage ARE

Par LucasVh78

bonsoir,
je fais une demande d'allocation chômage auprès de l'ARE. celle-ci m'a été refusée. le motif rupture anticipé du CDD part le salarié.
j'ai signé deux CDD du 05/01/2023 au 07/07/2023 puis du 10/07/2023 au 13/07/2023 comme agent contractuel pour des activités périscolaire et accueil de loisirs.
je demandé des explications à la mairie pour laquelle j'ai travaillée pourquoi rupture anticipée de la part du salarié?
la réponse qui m'a été donnée est : un renouvellement de contrat est considéré comme un rupture anticipé de la part du salarié.
Pourriez vous me dire si les explications de la mairie son fondé?
Merci.
sincère salutations

Par kang74

Bonjour

Oui dans la fonction publique , le refus de renouvellement de CDD est considéré comme une rupture volontaire du contrat de travail .

Par LucasVh78

bonsoir
merci kang74 de votre retour mais je n'ai pas refusé de renouveler le contrat. au contraire j'ai enchainé deux contrat à la suite sans refus. et c'est que je ne comprends pas.
si vous avez d'autre information je suis preneur.
cordialement

Par kang74

Ils ne vous ont pas proposé un autre CDD pour après le 13/07 ? Vous n'êtes pas parti avant ? Vous étiez bien présent ?